



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Répulsif Taupes

Date d'édition 25.02.2025
Date d'exécution 28.08.2023
Version 1.0 (fr,FR)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Répulsif Taupes
Prod-Nr. 4005240175729

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange
produit répulsif

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

W. Neudorff GmbH KG (FR)
An der Mühle 3
D-31860 Emmerthal
Téléphone +49 5155 624 4308
Télécopie +49 5155 6010
E-mail msds@neudorff.de
Site web www.neudorff.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre Antipoison +33 (0) 3 8332 36 36; (ou 15)
www.centres-antipoison.net

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Remarque

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Indications diverses

La classification et l'étiquetage sont basés sur les résultats des tests toxicologiques sur le produit(Mélange)

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les poussières.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Contenu/emballage à jeter dans une déchèterie.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient du 2-hydroxy-a,a,4-triméthylcyclohexanéméthanol et du citronellol. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Aucun danger connu dans le cadre d'une utilisation conforme au mode d'emploi.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Répulsif Taupes

Date d'édition 25.02.2025
Date d'exécution 28.08.2023
Version 1.0 (fr,FR)

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Description

Granulés inertes et sans poussière (mélangés à une solution d'imprégnation).

Composants dangereux

| Numéros CAS | Numéros CE | Numéro index | Nom de la substance | Concentration | Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] | SCL/ M/ ATE |
|--------------|------------|--------------|---|----------------|---|-------------|
| 8042-47-5 | 232-455-8 | 910011-05-8 | Huile de paraffine | ≥ 5 < 10 pds % | Asp. Tox. 1; H304 | |
| 1245629-80-4 | 800-429-0 | | Huile d'Eucalyptus citriodora, hydratée, cyclisée | ≥ 5 < 10 pds % | Eye Irrit. 2; H319 | |
| 42822-86-6 | 255-953-7 | | 2-hydroxy-a,a,4-triméthylcyclohexaneméthanol | < 5 pds % | Flam. Liq. 3; H226 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412 | |
| 64-17-5 | 200-578-6 | 603-002-00-5 | éthanol | < 5 pds % | Flam. Liq. 2; H225 | |
| 106-22-9 | 203-375-0 | | citronellol | < 0.5 pds % | Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 | |

| Numéro d'enregistrement REACH | Nom de la substance |
|-------------------------------|---------------------|
| 01-2119487078-27 | Huile de paraffine |

Remarque

Le 2-hydroxy-a,a,4-triméthylcyclohexaneméthanol et le citronellol sont des composants de l'huile d'Eucalyptus citriodora

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.
Rincer la bouche abondamment à l'eau.
NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Sans symptôme spécifique connu.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Répulsif Taupes

Date d'édition 25.02.2025
Date d'exécution 28.08.2023
Version 1.0 (fr,FR)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter des vêtements de protection pour produits chimiques.

Informations complémentaires

Ne pas respirer les gaz d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes

Protection individuelle

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Evacuation: voir rubrique 13
Protection individuelle: voir rubrique 8



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Répulsif Taupes

Date d'édition 25.02.2025
Date d'exécution 28.08.2023
Version 1.0 (fr,FR)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Utiliser uniquement conformément au mode d'emploi.
Eviter tout contact inutile avec le produit.
Eviter d'inspirer les vapeurs.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Conserver à l'écart des aliments et boissons.
ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.
Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Aucune mesure particulière nécessaire.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
Protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

| Numéros CAS | Numéros CE | Agent | valeur limite au poste de travail |
|-------------|------------|---------|--|
| 64-17-5 | 200-578-6 | Ethanol | 1000 [ml/m ³ (ppm)] 1900 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 5000 Court terme(mg/m ³) 9500 (F) |

DNEL salarié

| Numéros CAS | Agent | DNEL valeur | DNEL type | Remarque |
|-------------|--------------------|------------------------|--|----------|
| 8042-47-5 | Huile de paraffine | 220 mg/kg p.c. /jour | long terme dermique (systémique) | |
| 8042-47-5 | Huile de paraffine | 160 mg/cm ³ | long terme par inhalation (systémique) | |

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

lunettes de protection
according EN 166

Protection des mains

Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Répulsif Taupes

Date d'édition 25.02.2025
Date d'exécution 28.08.2023
Version 1.0 (fr,FR)

Protection corporelle:

Vêtements de protection légers (p. e. combinaison de travail)

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:
ventilation insuffisante

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Granulé

Couleur

marron
beige

Odeur

caractéristique

Données de sécurité

| | Valeur | Méthode | Source, Remarque |
|---|---|---------|------------------|
| Seuil olfactif: | non déterminé | | |
| Point de fusion/point de congélation | non déterminé | | |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé | | |
| inflammabilité | non déterminé | | |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion | non déterminé | | |
| Point éclair | non déterminé | | |
| Température d'auto-inflammabilité | non déterminé | | |
| Température de décomposition | non déterminé | | |
| pH | non déterminé | | |
| Viscosité | non déterminé | | |
| solubilité(s) | non déterminé | | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | non déterminé | | |
| Pression de vapeur | non déterminé | | |
| Densité et densité relative | Densité apparente 0.38 g/cm ³ | | |
| Densité de vapeur relative | non déterminé | | |
| caractéristiques des particules | non déterminé | | |

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Répulsif Taupes

Date d'édition 25.02.2025
Date d'exécution 28.08.2023
Version 1.0 (fr,FR)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Indications diverses

Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

| | Dose efficace | Méthode,Évaluation | Source, Remarque |
|----------------------------|--|--------------------|------------------|
| Toxicité orale aiguë | DL50: > 5000 mg/kg Espèce Rat | OCDE 423 | |
| Toxicité dermique aiguë | DL50: > 2000 mg/kg Espèce Rat | OCDE 402 | |
| Toxicité inhalatrice aiguë | Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard) CL50: > 2.06 mg/L Espèce Rat Temps d'exposition 4 h | OPP 81-3 | |

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

| Résultat / Évaluation | Méthode | Source, Remarque |
|-------------------------------|----------|------------------|
| non irritant. Espèce Lapin | OCDE 404 | |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

| Résultat / Évaluation | Méthode | Source, Remarque |
|-------------------------------|----------|------------------|
| non irritant. Espèce Lapin | OCDE 405 | |

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification

non sensibilisant; cochon d'Inde; OECD 406



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Répulsif Taupes

Date d'édition 25.02.2025
Date d'exécution 28.08.2023
Version 1.0 (fr,FR)

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

| Résultat / Évaluation | Dose / Concentration | Méthode | Source, Remarque |
|-----------------------|----------------------|----------|------------------|
| non sensibilisant. | Espèce Cochon d'Inde | OCDE 406 | |

Mutagénicité sur les cellules germinales

non déterminé

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé

Danger par aspiration

non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

| | Dose efficace | Méthode,Évaluation | Source, Remarque |
|--|---------------|--------------------|------------------|
| Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson | non déterminé | | |
| Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons | non déterminé | | |
| Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés | non déterminé | | |
| Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques | non déterminé | | |
| Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries | non déterminé | | |
| Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries | non déterminé | | |
| Toxicité sur autres organismes aquatiques | non déterminé | | |
| Toxicité sur les microorganismes | non déterminé | | |

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Répulsif Taupes

Date d'édition 25.02.2025
Date d'exécution 28.08.2023
Version 1.0 (fr,FR)

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Peut être jeté dans la poubelle des ordures ménagères.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Remarque

Les quantités ménagères peuvent être jetées dans les ordures ménagères.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | Transport par voie terrestre (ADR/RID) | Transport maritime (IMDG) | Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) |
|---|---|---------------------------|--|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | - | - | - |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | - | - | - |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | - | - | - |
| 14.4 Groupe d'emballage | - | - | - |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | - | - | - |

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Modes de transport

Le produit n'est pas un produit dangereux.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Répulsif Taupes

Date d'édition 25.02.2025
Date d'exécution 28.08.2023
Version 1.0 (fr,FR)

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

autres réglementations (UE)

À observer:

Produit soumis à la réglementation biocide (UE) n° 528/2012.

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV

valeur de COV 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

CLP: Classification, étiquetage et emballage

CAS: Chemical Abstracts Service

EC: Communauté européenne

EN: Norme européenne

EU: Union européenne

DNEL: dose dérivée sans effet

OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

LD50: Dose létale 50%

LC50: Concentration létale médiane

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

WGK: classe risque aquatique

Flam. Liq. 2: Matières liquides inflammables, Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Matières liquides inflammables, Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Irritation de la peau, Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Irritation des yeux, Catégorie 2

Skin Sens. 1: Allergène cutané, Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Toxicité par aspiration, Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 3

Indications diverses

Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|------|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |